

Le Conseil Municipal vous présente son Bulletin Municipal semestriel

Printemps & Été 2019

Vous trouverez ci-après les informations des mois d'Avril à Septembre 2019 relatives à la commune.



POINTS DIVERS

- Les enfants du TAP du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Luc-sur-Aude, Antugnac et Montazels ont organisé le 5 avril, leur carnaval. Les parents présents ont pu apprécier la confection des décors et autres réalisés au sein des ateliers péris-scolaires.
- En partenariat, le comité local de la Ligue contre le Cancer, la Mairie d'Antugnac sur l'opération « Une fleur un espoir » et l'association Patrimoine conservation et découverte de Montazels, ont organisé le dimanche 12 mai, la traditionnelle randonnée de l'espoir. Ce n'est pas une randonnée de compétition, mais surtout un mélange de jeunes, de moins jeunes et de malades qui s'unissent pour soutenir une cause qui affecte hélas de nombreuses familles. Cette journée a ressemblé plus de 150 marcheurs et a connu un vif succès à la vente des fleurs. La Mairie d'Antugnac remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette manifestation.
- Le samedi 15 juin, l'AICA du Mont Sec regroupant les communes d'Antugnac et de Montazels lors de la chasse aux sangliers, a fait son repas de clôture de saison. Plus de 60 personnes étaient présentes au cours de ce repas.
- A la rentrée de septembre, la commune d'Antugnac a accueilli Mme DERVOGNE Margot, nouvelle maîtresse. Nous lui souhaitons la bienvenue!
 - Cette année, la municipalité a décidé d'offrir le petit-déjeuner aux écoliers de l'école d'Antugnac. L'objectif est de permettre aux enfants de na pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. L'école d'Antugnac accueillera 13 enfants et nous leurs souhaitons une bonne rentrée scolaire.

NAISSANCE

M. Baylac Matthieu et Mme Laumont Amandine sont les heureux parents de Stéphan Laumont né le 13 Août 2019

M. Cathala Lionel et Mme Cathala Barbara sont les heureux parents de Cléa Cathala née le 18 Août 2019

Félicitation et bienvenue aux nouveaux villageois!

Conseil Municipal du 18 septembre 2019

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

- Délibérations :
- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour acceptation devis entreprise ROBERT : mise en conformité armoires EP et rénovation EP place de l'Église
- Délibération pour convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive
- Programmation des travaux du SYADEN concernant l'éclairage public
- Subvention de fonctionnement au Collège de Couiza
- Affaires communales / questions diverses

* Délibérations :

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

* Programmation des travaux du SYADEN:

Seule la partie concernant la place de l'église sera réalisée en 2019. La mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public du village (boulodrome, Croux, Garenne, Pader, Faubourg et poste communal Antugnac) sera réalisée en2020. Ces travaux seront subventionnés à 70% par le SYADEN.

* Subvention de fonctionnement au Collège de Couiza :

Le Collège de Couiza sollicite une aide financière de la part des communes du canton sous forme de subvention. Le Conseil Municipal décide d'octroyer 150€ au titre de l'année scolaire 2019 - 2020.

* Affaires communales / questions diverses :

- Courant octobre, ENEDIS va lancer une campagne de remplacement des compteurs électriques sur Antugnac. Pour contacter ENEDIS, en cas de refus, prendre rendez-vous ou autre, il faut composer le 09 70 80 87 70. Les personnes dont le compteur électrique est situé à l'extérieur de l'habitation, en

limite de propriété, ne pourront pas s'opposer à son remplacement.

- Projet de Parc de loisir : la commune a obtenu des subventions de l'État et de la Région. Le Département n'a pas pu octroyer d'aide en 2019 mais une demande de subvention sera redéposée en 2020.

• Les travaux de voiries ont débuté sur la commune. Nous avons engagé des travaux rue de la Garenne avec l'agrandissement du tournant et une réfection de la chaussée. Suivront d'autres chantiers dans les prochains mois.

Le département a effectué sur la départementale D52 la réfection des bordures afin de préparer les futurs travaux de voiries programmés en 2020.

Concernant les travaux de voiries suite aux inondations d'octobre 2018, les subventions ont été accordées et les travaux des routes concernées seront programmés sur le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020.

- La mairie n'a pas donné suite au projet de fleurissement du village au travers de l'installation de jardinières devant les habitations car trop peu de retour du questionnaire transmis aux habitants et cela ne suscite pas la mise en place d'un tel projet.
- Les nouveaux containers de tri sélectif sont mis en place : rue de l'Égalité, devant le foyer municipal et à l'embranchement de la route de Croux. Le ramassage des caisses bleues actuelles prendra fin au 1er novembre prochain.

/!\ Pourquoi il ne faut pas réutiliser sa bouteille d'eau en plastique ?

Réutiliser une bouteille d'eau en plastique de nombreuses fois en la remplissant d'eau du robinet est quelque chose de très courant. Nous l'avons tous fait au moins une fois. Mais ce n'est pas forcément une bonne idée. Savez-vous que ce geste est fortement déconseillé s'il est amené à être répété ? Gare aux contaminations !

<u>Ci-après on vous explique pourquoi</u>:

LES PLASTIQUES SÛRS

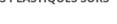


Sigle	Nom	Où le trouve t-on ?	
2 PEHD	Polyéthylène haute densité	Bouteilles opaques de jus de fruits et de lait, bouchons vissés	
PEBD	Polyéthylène basse densité	Sacs congélation, film alimentaire, barquettes	
∑ 555	Polypropylène	Gourdes de sport, récipients alimentaires réutilisables, pots de yaourt	

LES PLASTIQUES PAS SÛRS 🛛



	•	
Sigle	Risques	Où le trouve t-on ?
PET	Plusieurs études montrent que ce plastique libère des perturbateurs endocriniens	Bouteilles transparentes d'eau, de jus de fruits, de sodas, barquettes
23) PVC	Il relache des phtalates (perturbateurs endocriniens) lorsqu'il est chauffé ou au contact de corps gras	Rarement utilisé dans l'alimentaire, sauf pour emballer les fromages et les viandes
65 PS	Le polystyrène relâche du styrène, suspecté d'être cancérigène.	Barquettes à emporter, barquettes de viande et poisson, gobelets et couverts jetables
CT) OTHER	Le polycarbonate contient du bisphénol A qui est un perturbateur endocrinien.	Comprend tous les autres plastiques, dont le polycarbonate contenu dans les boîtes de conserves et les récipients micro-ondables



Conseil Municipal du 21 juin 2019

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

- Délibérations :
- Modification des statuts de la communauté de communes du Limouxin
- Modification des statuts du SI du Mont Joseph
- Libéralités reçues
- Décision Modificative n°1 du Budget annexe M49
- Admission en non valeur Budget principal
- Admission en non valeur Budget annexe eau et assainissement
- Création d'emploi
- Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Limouxin
- Optimisation des bases fiscales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation
- Affaires communales / questions diverses

* Délibérations :

Les 7 premières délibérations ont été adoptées à l'unanimité et la dernière, concernant le transfert de l'eau et l'assainissement, 3 voix pour et 1 contre.

* Affaires communales / questions diverses :

- La Rue de la Garenne va être arrangée. Les travaux débuterons fin juin ou début juillet. La
- circulation sera alternée pendant la durée des travaux
- Un nouveau lampadaire va être installé dans le secteur de l'église

Conseil Municipal du 12 avril 2019

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

- Délibération pour approbation du compte de gestion 2018 M14 dressé par M. le Percepteur de Limoux
- Délibération pour approbation du compte administratif 2018 M14
- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement M14 2018
- Délibération pour approbation du compte de gestion 2018 M49 dressé par M. le Percepteur de Limoux
- Délibération pour approbation du compte administratif 2018 M49
- Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement M49 2018
- Délibération pour vote des taux des taxes d'imposition directes (TH, TFB et TFNB)
- Vote du Budget 2019 M14
- Vote du Budget 2019 M49

* Délibérations :

 approbation à l'unanimité pour les comptes M14 et M49 de 2018 et

de 2019

Taxes Taxe d'habitation	Taux 2018 18.26 %	Taux 2019 18.26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.66 %	32.66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	122.62 %	122.62 %



Les musicales 2019 D'ANTUGNAC





Le Vendredi 6 Septembre 2019 a eu lieu notre événement annuel des musicales 2019 d'ANTUGNAC, en partenariat avec l'association La Claranda, au sein de notre Eglise St. André et c'est la Compagnie Opér'Azul qui a animé ce concert dans le répertoire TEASER ROSA DAS ROSAS.

Nous vous remercions pour votre présence!







Ce quatuor est composé par :

Pierre-Yves Binard, baryton et percussions, Catalina Skinner, mezzo-soprano et percussions Pierre-Emmanuel Roubet, ténor et accordéon et Camille Artichaut-Humeau, clarinette et duduk.



FOCUS sur la réforme de la Taxe d'Habitation

L'impact pour le contribuable se différencie sur trois périodes :

- Avant 2020

Pouvoir de taux et abattement sur la TH maintenu pour l'assemblée délibérante

- Diminution progressive de la TH pour 80% de la population
- Baisse de la TH pouvant être impactée par décision de l'assemblée délibérante

- Entre 2020 et 2023

Suppression du pouvoir de taux à l'assemblée délibérante et la TH devient un impôt national.

- Suppression totale de la TH pour 80% de la population quelque soit la décision de la commune entre 2017 et 2020
- Baisse progressive sur 3 ans pour les 20% restant de la population

- Après 2023

Suppression du pouvoir de taux à l'assemblée délibérante et la TH est supprimée.

• Suppression totale de la TH

FOCUS sur les compétences aux ECPI (Intercommunalité)

La loi Notre de 2015 a prévu le transfert obligatoire des compétences de l'eau et de l'assainissement aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020. L'objectif principal affiché par le législateur repose sur la nécessité de mutualiser la gestion des services jugés trop morcelés et ne permettant pas toujours de faire face aux obligations liées au vieillissement des réseaux ou aux pénuries d'eau. Néanmoins, la loi a introduit en 2018 la possibilité pour les communes de repousser le transfert de ces compétences à 2026 selon les modalités suivantes : opposition exprimée avant le 1^{er} juillet 2019 par le conseil municipal de 25% des communes membres représentant 20% de la population.

Le résultat des délibérations des communes membres recensées sont :

- La compétence de l'eau n'est pas transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020
- La compétence de l'assainissement est transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.



SYNTHÈSE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX